

L'ÉDITO

Le projet de révision du SCOT a été arrêté le 26 mai 2025 par les élus du Pays de Pontivy. Les orientations et objectifs chiffrés qui structurent le document d'orientation et d'objectifs (DOO) traduisent concrètement les priorités et principes que les élus ont définis pour le territoire. Il appartiendra désormais aux documents d'urbanisme et sectoriels de les mettre en œuvre afin de relever les nombreux défis à venir.

Les objectifs que nous nous étions fixés, notamment en matière de densification, ont trouvé une traduction claire et ambitieuse dans le document. Ce travail exigeant a mobilisé les élus et les services pour concilier les attentes de chacun tout en garantissant la cohérence avec les politiques publiques engagées au niveau régional et local. Il doit permettre de répondre aux besoins tant en matière de logements que de mobilité et soutenir la vitalité économique du territoire tout en garantissant un développement équilibré.

Nous invitons désormais les habitants du territoire à formuler des observations pour rendre le document vivant et enrichir le projet qu'il porte.

Claude VIET
Président du pays de Pontivy

ENQUÊTE PUBLIQUE

Dans le cadre de la révision du SCOT, une enquête publique se tiendra du **13 octobre au 14 novembre 2025 inclus**.

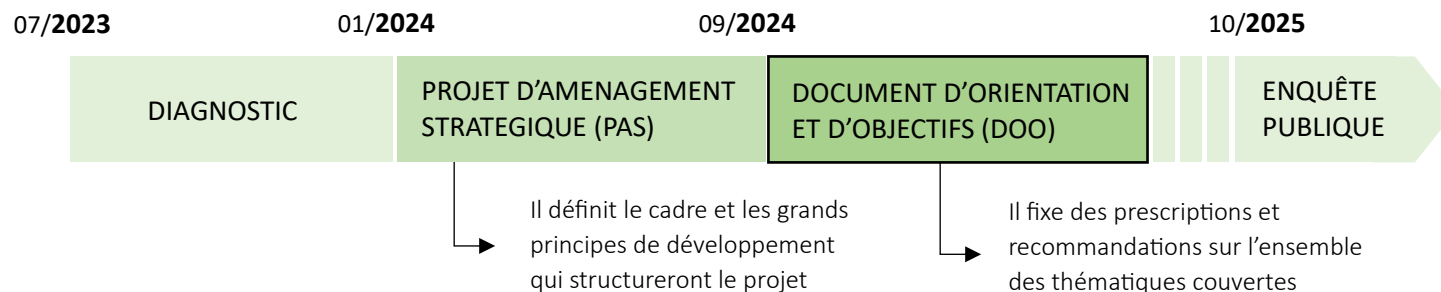
Cette étape essentielle garantit à la fois l'information et la participation de tous, ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers dans l'élaboration de décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Elle offre à chaque habitant la possibilité de consulter le projet de révision ainsi que les avis des communes et personnes publiques associées (PPA), de poser des questions et de contribuer à enrichir le projet en formulant des observations. Pour favoriser cette participation, plusieurs permanences seront organisées aux sièges des communautés de communes. Chacun pourra y rencontrer les commissaires enquêteurs, qui sont chargés de recueillir les observations et d'aider à la compréhension du projet. Cette procédure constitue un temps fort de la concertation : elle permet à chacun d'être acteur de l'avenir du territoire et permet de s'assurer que les choix retenus soient fondés sur un dialogue ouvert et constructif. Les modalités d'organisation de cette enquête publique sont disponibles sur le site internet du Pays de Pontivy et sur le registre dématérialisé (voir QR code).



LE SCOT ET APRES ?

Le SCOT fixe un cadre stratégique pour l'avenir du territoire. Il définit les grands choix d'aménagement qui influencent directement le quotidien des habitants : offre d'habitat, organisation des mobilités, vitalité économique, ou encore préservation de l'environnement. Son adoption marque une étape clé mais son efficacité repose sur un suivi régulier afin de s'assurer de la prise en compte de ces orientations et faire en sorte que celles-ci restent adaptées aux besoins du territoire.

LE CALENDRIER



ENVIRONNEMENT & BIODIVERSITÉ

Des ateliers organisés le 24 janvier sur le volet développement durable du document ont permis de hiérarchiser les objectifs, d'identifier les freins et de préciser le niveau de prescription des futures orientations afin de traduire de manière opérationnelle les ambitions du territoire en la matière.

DES ATELIERS POUR ENGAGER LES RÉFLEXIONS

Parmi les objectifs fixés par le législateur, la préservation de l'environnement tient une place prépondérante dans les SCOT : maîtriser la consommation d'espace, engager le territoire dans la transition énergétique et climatique ou encore protéger les ressources naturelles. Pour traduire ces ambitions en actions concrètes, une matinée consacrée au développement durable a été organisée à Evellys. Élus, techniciens, membres du conseil de développement et structures partenaires (Eau du Morbihan et Blavet Terre & Eaux) y ont participé afin de partager, en plénière, des éléments de diagnostic territorial et du projet d'aménagement stratégique, puis de poursuivre la réflexion en ateliers. Répartis en sous-groupes, les participants ont travaillé sur plusieurs thématiques en poursuivant les objectifs suivants : définir le niveau de priorité et les freins rencontrés par les communes dans le développement des énergies renouvelables (méthanisation, bois-énergie, solaire, éolien, géothermie...), dans la préservation et la restauration de la biodiversité (forêts, zones humides, trame noire, nature en ville) et dans la protection et gestion durable de la ressource en eau. À l'issue des échanges, une restitution collective a permis de mettre en perspective les constats et propositions de chaque groupe pour faire émerger des pistes d'action partagées, dessinant les contours d'une feuille de route opérationnelle.

DES MESURES POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

La préservation de la biodiversité et des milieux naturels constitue un enjeu majeur pour le territoire. Les réflexions menées collectivement avec les élus ont permis de dégager des orientations visant à concilier développement et protection de l'environnement. L'objectif général est de limiter les pressions exercées sur les milieux naturels, en maîtrisant fortement l'urbanisation dans les espaces à fort enjeu écologique et en encadrant strictement les aménagements réalisés à proximité immédiate. Cette démarche vise à préserver les réservoirs de biodiversité, ces secteurs où la faune et la flore sont particulièrement diversifiées et qui jouent un rôle essentiel pour la survie des espèces. Elle consiste également à maintenir les continuités écologiques en évitant la fragmentation des corridors écologiques qui relient ces réservoirs et permettent les déplacements et échanges entre populations animales et végétales. La réduction des pressions anthropiques passe aussi par l'identification et la préservation des lisières écologiques, zones de transition entre milieux naturels, espaces agricoles et espaces aménagés, ainsi que par la création de zones tampons (bandes enherbées, haies, boisements légers) qui atténuent les effets des aménagements. Enfin, la mise en œuvre de mesures de gestion écologique – entretien raisonné des espaces verts, pratiques agricoles adaptées, maintien des éléments naturels supports de biodiversité – contribuera à maintenir et restaurer la qualité écologique des milieux sur l'ensemble du territoire.

LA TRAME VERTE & BLEUE, UN OUTIL INDISPENSABLE

La trame verte et bleue est un outil qui identifie et cartographie le réseau formé par les continuités écologiques terrestres et aquatiques. Elle permet de repérer les réservoirs et corridors afin de mieux les intégrer dans l'aménagement du territoire.

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Afin d'assurer une information complète du public, le dossier d'enquête publique se compose des éléments suivants :

Le projet de SCOT arrêté :

1. Projet d'aménagement stratégique (PAS)
2. Document d'orientation et d'objectifs (DOO)
 - 3.1 Diagnostic territorial
 - 3.2 Etat initial de l'environnement
 - 3.3 Etat initial de l'environnement (volet paysage)
 - 3.4 Evaluation Environnementale
 - 3.5 Justification des choix retenus
 - 3.6 Bilan de concertation
 - 3.7 Contribution des habitants

Les avis des communes et communauté de

communes : Bignan, Billio, Bréhan, Bulléon, Crédin, Guéhénno, Kerfourn, Kergrist, Moustoir-Ac, Plumelin, Saint-Gonnery, Saint-Thuriau, Séglien, Centre Morbihan Communauté.

Les avis des personnes publiques associées :

CDPENAF Morbihan, Chambre d'agriculture du Morbihan, Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Morbihan, Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) du Morbihan, Commissions Locales de l'Eau des SAGE Blavet et SAGE Vilaine, Départements du Morbihan et des Côtes-D'Armor, Région Bretagne, Vannes Agglomération Golfe du Morbihan (GMVA), Etat (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan, l'Agence Régionale de Santé et la Centre National de la Propriété Forestière), Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) et le mémoire en réponse du Pays de Pontivy à l'avis MRAe.

Les actes administratifs liés à la procédure.



Vous souhaitez en savoir davantage sur l'enquête ou consulter le dossier d'enquête publique ?

Consultez notre site internet ou le registre dématérialisé via le QR Code

Retrouvez toutes les informations
sur **pays-pontivy.fr**